

Procès-verbal du C.A. de l'asbl FVWB
du Mercredi 25 Novembre 2020 à 19H en vidéo-
conférence

Président : Van Daele Daniel.

Administrateurs : P. Schmets, D. Van Bever, F. Vandembenden, A.M. Habets , E. Davaux.

Responsables cellules : M. Loppe, D. Brozak.

Invités permanents : P. Carlier, R. Gruselin , P. Achten ,M. Hourlay, P. Van Der Vorst.

Excusés : D. Reterre, C. Didembourg, T. Biron, B. Valentin.

Suite à la désignation de D. Brozak comme responsable de la cellule technique, il faut définir sa fonction et son périmètre. Un document de travail a été proposé , reprenant l'extrait du ROI définissant les compétences de la cellule.

Dans les compétences reprises initialement, il convient d'ajouter la participation à la commission pédagogique mixte Adeps-FVWB récemment mise en place. Une confirmation officielle sera transmise à l'Adeps afin que cette commission soit complétée et puisse commencer son travail.

D. Brozak demande des précisions sur certains points et se propose d'informer le CA sur la méthode de travail qu'il veut mettre en place pour le bon fonctionnement de cette cellule.

Trésorerie.

L'activation du chômage technique pour certains membres du personnel a dégagé une diminution des charges (6.026 €) pour novembre.

La présentation du P.P. et de la vision stratégique ont été accueillis favorablement par l'Adeps et l'on peut espérer recevoir le même subside qu'auparavant.

Sur la 1^{ère} facturation faite au club, reste à percevoir un montant de 67.500 € ; quelques clubs ayant demandé un plan d'apurement.

Le return aux entités (37.950 €) va être versé dans les prochains jours.

Le dossier pour la révision du crédit d'investissement pour l'immeuble auprès de Fortis se poursuit. La DAS va interpeller la banque pour diminuer le montant de la mensualité à payer.

Le trésorier présente et commente les mesures proposées comme aide financière aux clubs suite à la pandémie.

En plus des 2 € par affilié ristournés dans un 1^{er} temps, il propose une diminution de 12,5% des cotisations en fonction de la situation actuelle des affiliés ainsi que lors de la reprise des compétitions et une diminution de la cotisation de chaque club (65 € au lieu de 125 €). La caution versée par les clubs lors de la 1^{ère} inscription sera définitivement remboursée si la future AG valide la modification réglementaire.

Toutes ces actions représentant une somme de +/- 107.000 €

Tous les administrateurs présents (6 OUI) valident ce plan d'aide aux clubs.

La nécessité d'une communication claire, globale et faite vers chaque club individuellement est discutée et souhaitée afin d'éviter les problèmes rencontrés dernièrement à ce niveau.

P. Achten , suite au courrier envoyé conjointement par nos 3 clubs évoluant au niveau de la Ligue, demande une aide pour ces clubs estimant que grâce à eux, on parle positivement du volley en wallonie. Le fait de vouloir jouer engendre des frais importants car le testing est obligatoire à ce niveau de compétition.

P. Schmets estime qu'il lui est possible de dégager une somme de 500 € par mois pour octobre, novembre et décembre pour ces clubs. Une copie des frais de tests leur sera demandée afin d'introduire une demande de subsides auprès de l'Adeps.

Les membres du CA votent (6 OUI) pour cette proposition.

E. Davaux relaye la demande de son entité pour demander si une intervention de la FVWB sur les cotisations payées par les coachs pour l'obtention de la carte avait été envisagée. P. Schmet répond par la négative actuellement mais retient la suggestion.

P. schmets informe avoir transmis les documents reprenant l'état des finances seulement aux administrateurs . Les invités permanents et les responsables des cellules pourront les recevoir à la demande.

Rapport sur le dernier CA de VB.

Lettre de la FVWB sur la reprise des compétitions : VB ne veut pas prendre d'autres décisions actuellement car il estime qu'il faut attendre l'évolution des instructions gouvernementales.

L'avis du Parquet va être demandé sur le recrutement de joueurs lors du mercato de décembre qui « fausserait » les matchs reportés ainsi que les matchs de coupe de Belgique.

La transmission du PV définitif des CA de VB sera envoyé par la secrétaire de la FVWB aux personnes prévues dans le ROI.

Covid 19 – Précisions sur la reprise du championnat.

Le CA décide de ne rien changer à la position prise lors de la dernière réunion et d'attendre les directives gouvernementales pour prendre les décisions sur la reprise des compétitions.

Transfert d'articles du ROI vers les statuts.

Un groupe de travail s'est réuni pour une approche des modifications à faire. Le document sera transmis dans les prochains jours et une nouvelle réunion sera convoquée.

Premier constat : c'est un gros travail qui ne doit pas être fait dans la précipitation et pour lequel il faudra faire appel à des personnes extérieures et spécialisées comme les juristes de l'AISF.

Révision de la décision pour l'octroi d'une carte de coach suite à une décision judiciaire.

E. Davaux quitte la séance.

F. Vandembenden s'étonne de ne pas avoir informé de cette réclamation et estime qu'il n'y a pas lieu de revoir sa décision mais au contraire de mieux motiver le refus. Affaire remise à la prochaine réunion.

Fonctionnement et appel à candidature pour les commissions juridiques.

Remarques sur le fonctionnement et le retard pris pour obtenir les décisions dans les affaires traitées par le parquet fédéral ainsi que le nombre restreint (3) de membres composant le comité juridique de 1^{ère} instance actuellement . Un appel à candidatures pour compléter les commissions juridiques est prévu.

Organisation de l'inter-provinces et des stages.

L'inter-provinces du 1^{er} week-end de janvier est annulé.

Pour les stages, attendre les décisions du CNS qui doit avoir lieu dans les prochains jours.

Calcul et régularisation des frais de formation.

Suite à la dernière réunion de CA qui a décidé de la poursuite du paiement des indemnités de formation, la question posée est de voir s'il ne faudrait pas suspendre ces indemnités pour la saison en cours suite à la suspension des compétitions actuellement.

Débat sur le sujet. Pour certains, il y a dans cette démarche une certaine logique mais pour d'autres, il faut clarifier le terme « suspendre ». Le point sera revu lors de la prochaine réunion.

Information et suivi du courrier de P. Jans.

E. Davaux quitte la séance.

P. Jans s'interroge sur le fait qu'actuellement on peut affilier un joueur sans son accord et sans même l'avertir . P. Van der Vorst donne les explications sur le cas qui a amené cette remarque.

Des propositions seront faites pour améliorer et résoudre ce problème dans le futur.

Divers.

- P. Achten s'interroge sur le futur de F. Vandembenden au sein du CA de la FVWB vu qu'il n'est plus repris comme administrateur dans le nouveau comité de Bruxelles Capital.

Ce dernier donne des précisions sur les dernières élections et dit avoir un accord avec l'entité de B.C pour continuer à être leur administrateur au sein de la FVWB.

- D. Van Bever demande aux responsables la décision prise par leur entité pour la poursuite de leur championnat car seule la décision du Hainaut et du Luxembourg est connue.

Pour Namur, même décision que la FVWB. Idem pour Liège avec en plus l'organisation des compétitions jeunes. Pour le BWBC, pas encore de décision prise mais désir de garder la programmation des rencontres initiales dès qu'il sera possible de reprendre la compétition.

- P. Schmets informe qu'il a deux factures en suspend pour des indemnités de formation dues par des clubs flamands . Les administrateurs discuteront de ce litige lors du prochain CA.

Il signale aussi la mise en créance irrécupérable de la dette du club d'EREZEE.

Fin de réunion à 22H15.

A.M. HABETS

Secrétaire FVWB